GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 19 Janvier.

AGRICULTURE.

ANNONCES DE LIVRES.

AVis aux meres qui veulent nourrir leurs enfans, avec des obſervations ſur les dangers auxquels les meres s'expoſent, ainſi que leurs enfans, en ne les nourriſſant pas; par Madame L. à Utrecht, & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Libraire, 1767, brochure in-12 de 83 p.

Cet ouvrage très-eſtimable en ſoi, & qui fait tant d'honneur à l'Auteur quel qu'il ſoit, contient quatre articles. Le premier renferme les pratiques à obſerver quelques heures après l'accouchement, & pendant qu'on nourrit. Le ſecond traite de la maniere de gouverner les petits enfans. Le troiſiéme des inconvéniens qu'on évite en nourriſſant ſoi-même. L'Auteur fait voir dans le quatriéme, que les meres en ne nourriſſant pas, ſont cauſes de dépopulation.

Il y a long-temps qu'on travaille à perſuader aux meres qu'elles ſont dans l'obligation de nourrir leurs enfans, & qu'il eſt contre la nature de confier ce qu'on a de plus cher à des mains étrangeres. Mais ce devoir de la nature peut-il toujours être rendu par toutes les meres? Un nombre infini de circonſtances s'oppoſent au deſſein que forment pluſieurs meres d'allaiter leurs enfans, (on ne parle point de celles qui ont une impoſſibilité phyſique) & à bien examiner les différens états des femmes qui vivent dans les Villes, il ne peut s'en trouver qu'un petit nombre qui puiſſe remplir ce devoir. Il eſt à obſerver pour celles qui le peuvent, qu'il eſt très eſſentiel qu'elles nourriſſent tous leurs enfans, de peur que malgré elles, il n'y ait une prédilection pour ceux qu'elles auront allaités, & de l'indifférence pour les autres.

Madame L. ne prétend pas donner la loi, & ſon but n'eſt que d'engager les femmes qui ont la commodité de nourrir, à entreprendre une tâche pour laquelle elles ſont faites. Non contente de les y exciter par les ſentimens naturels à une mere, elle cherche encore à les émouvoir par leurs propres intérêts. Elle leur fait voir que leur ſanté en dépend, & que la nourriture, loin de gâter la gorge, ſert au contraire à l'entretenir.

L'éducation des enfans nouveaux nés propoſée par l'Auteur, nous a paru très-bonne, & nous penſons qu'il ſeroit à deſirer qu'on voulût adopter cette méthode. Nous conſeillons à toutes les meres de ſe procurer cet ouvrage, quand même elles ſeroient déterminées à ne point allaiter leurs enfans. Elles y trouveront des regles d'éducation qu'elles pourront faire exécuter ſous leurs yeux, ſi l'enfant eſt nourri à la maiſon ou dans le voiſinage.

Nouveau mémoire ſur l'agriculture, ſur les diſtinctions qu'on peut accorder aux riches Laboureurs, avec des moyens d'augmenter l'aiſance & la population dans les campagnes; piece qui a obtenu un acceſſit *au prix de l'Académie de Caen, en 1766*, par M. V***, à Paris, chez Deſventes de la Doué, rue S.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Jacques. A Dijon, chez Lagarde, Libraire, 1767, broch. in-12, de 72 pages.

Nous ferons connoître cet ouvrage.

Le Dictionnaire économique, &c. par M. Noel Chomel, nouvelle édition entierement corrigée, & très-considérablement augmentée, par M. de la Marre. 3 vol. in-fol. prix 78 ℔ reliés. A Paris chez Ganeau, rue Saint Severin; Bauche, quai des Augustins; les freres Etienne, rue S. Jacques; d'Houry, rue de la Vieille-Bouclerie, Libraires à Paris.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1767, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS.			CHAALONS.			METZ.			BESANÇON.		
Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Château-T.	26	1 4	Bar-sur-Aube.	19	13 2	Longwy.	14	3 7	Arbois.	22	10
Chauny.	23	12	Chaalons.	20	4 5				Baume.	21	1
Clermont.	27*	2 6	Chaumont.	18		Metz.	15	15 6	Besançon.	21	17 6
Coucy.	24		Epernay.	19	10	Montmedy.	14	11 8	Dole.	22	10 6
Crespy.	25	10	Joinville.	23					Gray.	21	12
Fer-en-Tard.	22	16	Langres.	20		Phalsbourg.	16	14 8	Lons-le-Saunier.	22	
Guise.	24	15	Mezieres.	21	14 4	Sarrebourg.	16	16	Orgelet,	20	16
Ham.	24		Reims.	23	5 9				Ornans.	24	8
Hirson.	25	6 8	Rethel.	19	18 1	Sarlouis.	14		Poligny.	23	4
Lafere.	21	12	St. Dizier.	16	18 10	Sedan.	18*	7	Pontarlier.	27*	
Laon.	22	10	Sainte-Menehoult.	16*	16	Thionville.	16	14 6	St. Claude.	23	7 8
Marle.	21*	3	Sezanne.	23*	14 2	Toul.	13*	9 10	Quingey, & Salins.	18*	10
Noyon.	24	15	Troyes.	19	10				Vesoul.	21	4
Ribemont.	24		Vaucouleurs.	17	1 3	Verdun.	15	12			
Soissons.	24	7 6	Vitry.			Vic.	15	5 5			
Vervins.	24										
Prix Communs.			**Prix Communs.**			**Prix Communs.**			**Prix Communs.**		
From. le sep.	24	1 11	From. le sep.	19	17 10	From. le sep.	15	11 9	From. le sep.	22	6 2
Pain la liv.		2 9	Pain la liv.		2 4	Pain la liv.		2	Pain la liv.		3
Avoine le s.	6	1 2	Avoine le s.	5	5 3	Avoine le s.	4	9 2	Avoine le s.	6	8 1
Foin le q.	1	5 2	Foin le q.	1	15	Foin le q.	1	8 5	Foin le q.	1	7 5
Paille le q.		14 5	Paille le q.		15	Paille le q.		9 7	Paille le q.		13 1

Observations météorologiques,

Faites à Marseille avec deux thermometres parfaitement correspondans, placés au Nord dans une des Maisons des RR. PP. Augustins réformés de cette Ville.

Le Samedi 2 Janvier 1768, à midi, le thermometre étoit à 8 degrés au-dessus de la glace, par un temps couvert, mou & indécis; & le barometre étoit à 27 pouces 2 lignes, c'est-à dire, 10 lignes au-dessous de son terme moyen.

Le 2 dit, avant minuit: le thermometre descendit à 5 degrés au-dessous de la glace, par le coup de vent de Nord-Oüest le plus violent & le plus froid qu'il ait fait à Marseille depuis 1745. Le Mercure se balançoit

dans le barometre de 2 lignes, ſuivant la peſanteur des coups de vent qui paſſoient.

Le Dimanche 3 à 7 heures 3 quarts du matin, le thermometre étoit à 7 degrés & demi au-deſſous de la glace; de midi à une heure, à 6 degrés 1 quart id. & avant minuit, à 8 degrés idem.

Le lundi 4, à 7 h. 3 quarts du matin, le thermometre étoit à 9 degrés au-deſſous, & s'y ſoutint juſqu'à huit heures & demie; de midi à une heure il étoit à 6 degrés; & avant minuit, à 8 degrés & demi idem.

Le Mardi 5, à 7 heures 3 quarts, il étoit à 9 degrés au-deſſous. A midi, à 3 degrés au-deſſous par un ciel ſerein & calme, & le barometre eſt remonté à 28 pouces & plus.

Le 3 & le 4, le vent ſouffla au Nord-Oueſt plus ou moins fort, & le ciel étoit barbouillé de maſſes de nuages chargées de nitre.

N. B. Le froid eſt d'un degré plus vif dans l'endroit où ces obſervations ont été faites, que dans l'intérieur de la Ville à l'expoſition du Nord.

Le plus grand froid du mois de Janvier 1766, n'avoit été qu'à 6 degrés & demi au-deſſous, & celui de Janvier 1767, à 6 degrés 3 quarts idem.

Celui de 1709 n'avoit pas excédé 9 degrés au deſſous de la glace à Marſeille, à ce qu'on ſait par tradition, n'y ayant pas des obſervations bien exactes de ce temps-là.

COMMERCE.

DE COPPENHAGUE, *le 15 Décembre.*

LE Roi de Dannemark a non-ſeulement confirmé à l'Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, la jouiſſance des conceſſions & priviléges qui lui ont été accordés en 1754 & en 1758; mais Sa Majeſté a encore ordonné qu'au lieu des ſommes indéterminées que l'Académie recevoit pour ſon entretient, il lui ſera aſſigné ſur les propres revenus du Roi, une rente fixe & annuelle de cinq mille rixdalers, (*) à commencer du premier Octobre 1767; qu'il ſera créé aux dépens de la caiſſe une rente annuelle de ſix mille rixdalers pour former des penſions, dont ſix de 600 rixdalers chacune, ſont deſtinés pour les Officiers de l'Académie, Artiſtes & autres perſonnes qui ſe diſtingueront le plus par leurs talents; ſix autres de 300 rixdalers pour les Penſionnaires du Roi, qui, au retour de leurs voyages dans les Pays étrangers, ſeront jugés dignes d'être admis au nombre des Membres de l'Académie; enfin, trois de 200 rixdalers pour les veuves des Officiers Académiciens.

Le Roi a en même temps ſtatué que; lorſqu'une penſion viendra à vaquer, l'Académie s'aſſemblera & en diſpoſera à la pluralité des voix.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 30 Décembre 1767.

Le moyen d'empêcher l'accroiſſement des manufactures en Amérique, c'eſt d'en ôter la cauſe. Il n'y a aucun avantage à établir des manufactures dans un pays où la quantité des bonnes terres peut employer tous les bras des Habitans. Ceux de l'Amérique ne ſe ſont adonnés aux manufactures que depuis peu, & on n'en voit encore que dans les Colonies intermédiaires où le peuple eſt nombreux & manque de terres pour former des établiſſemens. Avant le commencement de la derniere guerre, les Habitans des Colonies avoient pénétré dans l'intérieurs de leurs pays reſpectifs, autant qu'ils avoient pu. Quand la guerre éclata, un grand nombre de ceux qui étoient ſur les frontieres, fut obligé de ſe retirer; pluſieurs d'entr'eux prirent parti dans les Troupes Provinciales, & on leur promit plus d'une fois qu'en cas de ſuccès ils ſeroient récompenſés par des terres qu'on leur abandonneroit, ce qui étoit l'unique eſpérance qu'ils

(*) *La rixdale de Danemark eſt évaluée à 5 liv. 13 ſ. tournois.*

puſſent avoir ; mais à la fin de la guerre on congédia & les Officiers, & les Soldats, & à leur grande ſurpriſe il ſe trouva que toutes les terres conquiſes ou cédées, furent données aux Troupes Européennes, & que celles des Colonies n'en eurent pas un pouce, car les termes de la proclamation *pour une récompenſe en terres à toutes les Troupes de Sa Majeſté qui ont ſervi en Amérique*, étoient conçus de maniere à ne pouvoir pas être étendus ſur les Troupes des Colonies, ce qui étoit les traiter en batards plutôt qu'en enfants de la Métropole. Les terres qui avoiſinent les Colonies en queſtion, & qui ſeroient convenables à leur agriculture, étant donc toutes occupées par des Européens, les Habitans de ces mêmes Colonies ne ſeront jamais aſſez dupes pour aller s'établir dans les Colonies ſeptentrionales ou méridionales, tant à cauſe du climat de ces Colonies, qu'ils ſavent par expérience leur être contraire, que par rapport aux rudes & longs hyvers qui y regnent, & pendant leſquels on conſomme, comme ils diſent, ce qu'on a récolté dans les autres ſaiſons ; enſorte qu'ils trouvent plus d'avantage à travailler dans leurs manufactures qu'à cultiver la terre dans aucune de ces Colonies, où l'intérêt perſonnel fera toujours choiſir à tout homme l'eſpece d'occupation par laquelle il peut le mieux ſubſiſter ; & c'eſt cet intérêt qui a obligé les Colons dont nous parlons à s'appliquer aux Manufactures ; auſſi ne ſçauroit-on blâmer leur conduite à cet égard. Mais ſi à la fin de la guerre on les eût récompenſés en leur donnant des terres, aucun homme de bon ſens d'entr'eux n'eût ſongé à établir des manufactures.

C'eſt donc à lui-même que le Miniſtere doit s'en prendre, ſi les Habitans de la Grande-Bretagne ont la freneſie de devenir Colons, & ſi les Villes des Colonies intermédiaires deviennent des Villes à manufactures comme en Europe. Je laiſſe à juger aux gens qui ſont plus éclairés que moi, ſi ce changement peut être favorable au bien public.

D' Amsterdam.

Il eſt entré dans le Texel pendant le cours de l'année derniere 1472 Vaiſſeaux, dont 26 avoient été forcés d'y relâcher par les vents contraires.

De Londres.

On a imprimé ici dans un Papier public, la copie de Traité de commerce & d'amitié conclu dernierement entre le Roi & l'Impératrice de Ruſſie. Ce Traité contient vingt-ſix articles, dont les principaux ſont qu'il y aura pour toujours, entre la Couronne de la Grande-Bretagne, d'un côté, & la Couronne de toutes les Ruſſies de l'autre, comme auſſi entre les États, Pays, Royaumes, Domaines & Territoires de leur obéiſſance, une paix, amitié & bonne intelligence vraie, ſincere, ferme & parfaite, leſquelles ſeront inviolablement obſervées, tant par mer que par terre, & que les Sujets des deux Couronnes auront une entiere liberté de navigation & de commerce dans tous leurs États, ſitués en Europe, où la navigation & le commerce ſont permis actuellement, ou le ſeront à l'avenir. En conſéquence les Sujets des deux Puiſſances pourront entrer, commercer & demeurer avec leurs Vaiſſeaux, Bâtimens & Voitures, chargés ou vuides, dans tous les Ports, Places & Villes où cette liberté eſt accordée aux Sujets de quelqu'autre Nation que ce ſoit ; les Matelots, Paſſagers & Vaiſſeaux, tant Britanniques que Ruſſes, (y eût-il même dans leurs équipages des Sujets de quelqu'autre Nation étrangere), ſeront reçus & traités comme ceux de la Nation la plus favoriſée ; les Matelots, les Paſſagers ne ſeront point forcés d'entrer, contre leur volonté, au ſervice d'aucune des deux Puiſſances contractantes, à l'exception de ceux de leurs Sujets dont elles pourroient avoir beſoin pour leur propre ſervice. Il ſera permis aux Sujets de la Grande-Bretagne d'apporter, par eau ou par terre, dans toutes les Provinces de la Ruſſie, où il eſt permis aux Sujets de quelqu'autre Nation de commercer, toutes ſortes de Marchandiſes ou effets dont le commerce ou l'entrée n'eſt pas défendue ; & la même liberté ſera accordée aux Sujets de la Ruſſie ; le tout à condition de ſe conformer, de part & d'autre, aux loix, ſtatuts & ordonnances du pays où ils commerceront, &c.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 18 Déc. 1767.

SÇAVOIR:

Salempouris blancs, de 12 à 12 aunes & demie ſur 5 ſix à 7 huit de l'Ajax, 1 A B. de 16 ℔ 3 ß; — dº. de 12 aun. & demie ſur 7 huit; 1 A de 16 ℔ 9 ß à 17 ℔ 1 ß; — 1 A de 17 ℔ 16 ß à 18 ℔; — 1 A de 17 ℔ 1 ß; — 1 A de 18 ℔ 3 ß à 18 ℔ 8 ß; — 2 A de 19 ℔ 18 ß; — 2 A de 21 1 ß; — 2 A de 21 ℔ 7 ß; — dº. de 12 & demie à 13 aun. ſur 11 douze, 2 A de 24 ℔ 2 ß à 24 ℔ 15 ß; — dº. écrus d'idem, ſur 11 douze à 15 ſeize, 2 A C de 21 ℔ 15 ß; — dº blancs, de 13 à 13 aun. & demie ſur 7 huit, 3 A — de 32 ℔ 1 ß; — 3 A de 34 ℔ 8 ß; — 4 A — de 42 ℔; — 4 A de 44 ℔ 1 ß; — guinées blanches, ſorte Hollandoiſe, de 28 à 28 aun. & demie, ſur 7 huit, 1 G H B de 22 ℔ 2 ß à 23 ℔ 15 ß; — 1 G H. de 25 ℔ à 25 ℔ 16 ß; — 1 G H de 30 ℔ à 30 ℔ 9 ß; 1 G H de 32 ℔ 13 ß à 32 ℔ 4 ß; — dº. ordinaires d'idem ſur idem, 1 B de 36 ℔ 16 ß à 37 ℔ 10 ß; — 1 B de 37 ℔ 3 ß à 37 ℔ 13; 1 B de 44 ℔ 11 ß à 45 ℔ 7 ß; — 1 B S. de 45 ℔ 10 ß à 46 ℔ 15 ß; — 1 B S de 47 à 47 ℔ 18 ß; — 1 B S de 47 ℔ 2 ß à 47 ℔ 11 ß; — dº. écrues d'idem, ſur 11 douze à 15 ſeize, 1 BCS de 37 ℔ 2 ß à 40 ℔ 2 ß; — 2 B B dº. blanches, d'idem, ſur 7 huit, de 46 ℔ 14 ß; — 2 B. de 51 ℔ 1 ß; — 2 B de 54 ℔ 3 ß à 55 ℔ 14 ß; — 2 B. de 57 ℔ 13 ß; — 2 B. de 57 ℔ 10 ß à 58 ℔ 10 ß; — 2 B. de 57 ℔ 1 ß à 57 ℔ 17 ß; — 2 B de 60 ℔; dº. écrues de 28 aun. ſur 7 huit à 11 douze, 2 BC de 45 ℔; — guinées blanches de 28 & demie à 29 aun. ſur 7 huit, 3 B à 79 ℔; 3 B de 82 ℔ 5 ß à 82 ℔ 7; — 3 B à 82 ℔ 7 ß; — 4 B. à 95 ℔ 7; — 4 B de 100 ℔ à 100 ℔ 10 ß; — dº. de Mazulipatam, de 28 à 28 aun. & demie, ſur 5 ſix, 3 GM 4 à 34 ℔ 6 ß; — 3 GM 3 à 37 ℔ 7 ß; — 3 GM 2 de 37 ℔ 3 ß à 38 ℔ 4 ß; — 3 GM 1 de 38 ℔ 7 ß à 38 ℔ 16 ß; — dº. de 28 aun & demie, ſur 7 huit, 2 GM 2 à 55 ℔ 13 ß; — 2 GM 1 à 60 ℔ 10 ß; — 1 GM 3, de 62 ℔ 10 ß à 63 ℔ 13 ß; — 1 GM 2 de 69 ℔ à 68 ℔ 1 ß; — 1 GM 1 de 68 ℔ 8 ß à 69 ℔ 1 ß; — dº. d'idem, ſur 5 ſix à 7 huit. 8 GM 2 à 96 ℔ 1 ß; — 8 GM. 1 à 96 ℔ 3 ß; — doutis ſavacagis, de 14 aun. ſur 5 huit, 9 DSB à 19 ℔ 14 ß; — percalles fines, de 7 & demie à 8 aun. ſur 1 aune, 2 D F, de 68 ℔ 10 ß à 68 ℔; — 2 D F à 72 ℔ 11 ß.

Marchandiſes prohibées du Vaiſſeau le Maſſiac.

Salempouris bleus de 12 aun. ſur 7 huit, 2 S B à 27 ℔ 2 ß; — guinées bleues, ſorte Hollandoiſe, de 14 aunes ſur 7 huit, 1 G B H de 24 ℔ 2 ß à 23 ℔ 10 ß; — dº. autre ſorte, d'idem ſur idem, marquées de 2 fleurs de lys, 1 G B de 24 ℔ 2 ß à 23 ℔ 18 ß; — Dº. ſans fleurs de lys, de 14 aun. ſur 7 huit, à 23 ℔ 18 ß; — 2 GB de vingt-ſept liv. dix ſols à vingt-ſept livres onze ſols.

MARCHANDISES

Des Indes & d'Angleterre, à vendre à Dunkerque.

On fait ſçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Lundi 25 Janvier 1768, & jours ſuivans, à deux heures de relevée, on vendra par le ſieur *de Gand*, Franc-vendeur, chez le ſieur *David Gregorie*, Négociant rue des Pénitentes, par parties, à la commodité du public & aux conditions lors dites; ſçavoir:

1502 pieces mouchoirs de mouſſeline de Bengale; — 682 p. cravattes de mouſſeline; — 482 p. tarlatannes dites mouſſeline de Madras; — 145 idem mouchoirs idem; — 721 idem doreas rayé; — 339 idem doreas brodé; — 402 idem mulmus, tant unis que brodés; — 335 idem tanjebs; — 423 idem thirandins; — 324 idem jacconots; — 261 idem mouſſeline rayée & brodée; — 907 idem caſſa bengale uni; — 50 idem caſſa Bengale brodé; — 134 idem nainſooks; — 229 idem mouſſeline de diverſes qualités; — 48 idem mouſſeline de decca brodée; — 372 idem manchettes & jabots de mouſſeline brodés; — 307 idem perſes des Indes; — 41 idem courtepointes idem; — 40 idem perſes d'Angleterre; — 116 idem mouchoirs romals; — 800 livres environ ſoie écrue de Bengale; — 150 livres environ ſoie écrue de Nankin; — 277 p.

soierie; — 700 liv. environ borax; — 336 pieces pekins de Bengale dits armoisins; — 120 p. armoisins dit peelongs; — 27 idem soieries de différentes qualités; — 51 idem mouchoirs de la Chine & de Bengale; — 240 idem bandaneos; — 288 idem s'jappalens dits foulars; — 2 caisses tasses à chocolat de porcelaine bleue & blanche; — 1 service de table de porcelaine; — 2 paravents vernis de japon; — 26 pieces batistes & claires, & autres articles.

Lesdites marchandises seront mises en évidence dans les magasins dudit sieur *Gregorie*, trois jours avant la vente, & on ne vendra rien jusqu'au jour indiqué ci-dessus.

Il se trouve encore à vendre chez ledit sieur, 140 caisses thé boué; — 144 petites caisses idem; — 110 quarts de caisses thé congo; — 20 petites caisses idem; — 8 quarts de caisses thé shousong; — 18 idem tonquay; — 63 idem thé songlo; — 20 idem thé heysuan, — une partie tabac de Saint Vincent propre pour la fabrique.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 16 Janv. 1768.*		ROUEN. *le 8 Janvier*		BORDEAUX. *le 5 Janvier.*		MARSEILLE. *le 6 Janv.*	
Amsterdam,	54. ¾	Amst.	54. 7 8e	Amst.	55. 54. 7 8e	Londres,	31. 3 8e
Londres,	31. 9 16e.	Londres,	31. 9 16e			Amst.	54 ¼ 3 8e.
Hambourg,	177. ¼	Hambourg,	177	Lond.	31. 13. 16e.	Cadix,	15 6
Madrid,	15 5	Madrid,	15. 5 6.			Madrid,	15 8
Cadix,	15. 4	Cadix,	15 4			Livourne,	96
Livourne,	95 ¼	Lisbonne,				Gênes,	95
Lyon, Rois,	7 8e	Livourne,	95 ¼	Hambourg,	27. 1 16e	Paris, c. j.	½ p ⅝ b.
		Gênes,				Lyon. S.	½ p. ⅝ b
		Lyon,	1 p. c p.			Montpellier,	au pair.
		Agiot,		Paris échu,	¼ p ⅝ pe.	Piastres,	48 12 6

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Versailles le 15 Nov. 1767,

Concernant les Chirurgiens qui s'embarquent sur les Navires Marchands, & la visite du coffre de Chirurgie.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; Salut. Nous avons été informés que, nonobstant ce qui est porté par l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, titre du Chirurgien, article 1er. qui veut que dans chaque Navire, même dans les Navires pêcheurs, faisant voyage de long cours, il y ait un ou deux Chirurgiens, eu égard à la qualité des voyages & au nombre des personnes; & que par un abus de ce qui est prescrit par les articles VII & VIII du réglement du 5 Juin 1717, où il est dit que les bâtimens qui auront vingt hommes & au-dessus, seront obligés de prendre un Chirurgien pour toute navigation qui ne sera pas cabotage; & que pour ce qui est des Vaisseaux destinés pour des voyages de long cours, même pour les pêches, il y aura toujours un ou deux Chirurgiens, eu égard à la qualité du voyage & au nombre d'équipage, enforte qu'il y en ait toujours un au moins pour cinquante hommes, & deux lorsque l'équipage excédera le nombre de cinquante hommes; certains Armateurs cherchent à éluder l'effet des dispositions portées par lesdits articles VII & VIII dudit réglement, & affec-

tent de ne compoſer l'équipage de leurs Navires que de dix-neuf hommes, pour ſe diſpenſer de prendre un Chirurgien, ce qui expoſe les Officiers & équipages deſdits Navires à périr faute de ſecours, lorſqu'ils ſont bleſſés ou qu'ils tombent malades; & que d'autres, pour ne donner que de foibles gages aux ſujets qui ſont embarqués en qualité de Chirurgiens, lorſqu'ils ſont forcés d'en prendre, choiſiſſent des gens ſans expérience & ſans capacité, qui prennent la qualité de Chirurgiens ſans avoir été examinés & trouvés capables, par les Chirurgiens-Jurés de l'Amirauté du Port où ils s'embarquent: que même il ſe paſſe à ce ſujet des abus réſultans de la facilité qu'on a dans quelques ſiéges de l'Amirauté, à admettre pour embarquer, des ſujets qui ont été refuſés dans d'autres, comme n'ayant pas été trouvés ſuffiſamment capables, ce qui expoſe également les Officiers & équipages deſdits Navires à périr, par l'impéritie des Chirurgiens qui y ſont embarqués: & nous avons auſſi été informés que dans quelques Ports de notre Royaume, il s'eſt élevé des difficultés par rapport aux ſujets qui ſe deſtinent à s'embarquer en qualité de Chirurgiens, & auxquels, quoique inſtruits de leur profeſſion, on voudroit donner l'excluſion pour leſdits embarquemens, ſur le défaut d'apprentiſſage par eux fait chez des Chirurgiens Membres de Communautés, & ſur ce qu'ils ont été ſeulement inſtruits chez des Chirurgiens qui ne font pas corps de Communauté, étant réſidents dans des Villes ou Ports de mer où il n'y a point de Communauté; ce qui eſt contraire aux diſpoſitions de ladite Ordonnance du mois d'Août 1681, & à celles de notredit réglement du 5 Juin 1717, qui ne contiennent point cette excluſion, & ce qui ſeroit encore préjudiciable au bien de la navigation, qui exige que dans tous les Ports de mer il ſoit formé un nombre de Chirurgiens ſuffiſant pour en pourvoir tous les Navires dans le cas d'en embarquer: pourquoi nous avons réſolu d'y pourvoir, & d'expliquer plus particuliérement nos intentions. A ces cauſes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous en expliquant & interprétant en tant que beſoin eſt ou ſeroit, ce qui eſt porté à cet égard par ladite Ordonnance du mois d'Août 1681, & par notredit réglement du 5 Juin 1717, & y ajoutant, avons dit, déclaré & ordonné; diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

Dans tous les Navires deſtinés aux voyages de long cours, ſoit qu'ils ſoient armés en marchandiſes ou pour la pêche, & pour quelque deſtination qu'ils ſoient expédiés, autre que pour la navigation connue pour être de grand ou petit cabotage, il y aura toujours un Chirurgien, quoique l'équipage, indépendamment des paſſagers, ſoit au-deſſous de vingt hommes. Défendons aux Officiers des ſiéges d'Amirauté, ſous peine d'interdiction, d'expédier aucun bâtiment pour les voyages ci-deſſus déſignés, qu'il n'y ait un Chirurgien, & qu'il n'y en ait deux quand l'équipage excédera le nombre de cinquante hommes; leur défendons pareillement d'expédier aucun bâtiment deſtiné pour le grand cabotage, qu'il n'y ait un Chirurgien lorſque l'équipage ſera de vingt hommes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUJET DE PRIX.

L'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, dans ſon Aſſemblée publique du 3 de Décembre dernier, adjugea le prix à M. l'Abbé Bruſſeau, qui avoit prouvé dans un excellent mémoire, *que l'amour pour le Prince étoit la qualité diſtinctive, qui, dans un Gouvernement monarchique, caractériſoit le bon ſujet, relativement à l'ordre public.*

Cette Académie propoſa dans la même Aſſemblée, pour ſujet du prix qui ſera diſtribué le premier Décembre 1768, la queſtion ſuivante. *Y a-t-il eu autrefois en France dans les habillemens ordinaires des particuliers une marque diſtinctive de leur état; cette diſtinction ſeroit-elle utile dans une Monarchie; quels ſeroient les moyens de la rétablir & de la perfectionner, ſans nuire aux manufactures?*

Le prix qui eſt donné par M. de Fontette, Intendant de la Généralité de Caen, conſiſte en une médaille d'or de la valeur de 300 ℔. Les diſcours qui ne doivent être que d'une demie heure de lecture, & liſiblement écrits, ſeront envoyés francs de port avant le premier Novembre 1768, à M. Rouxelin, Secrétaire perpétuel.

Navires en armement.

DE NANTES, *le* 1^r *Janv.* 1768.

Les Navires Étrangers la *Jeune Anne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Axel Brouwer*, & la *Dame Booſer*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Aarjes Bakker*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Cadix, Interprete le ſieur *Odiette*; le ſecond pour Amſterdam, Interprete le ſieur *Van Neunen.*

A V I S.

Le ſieur *Paul Robert*, Marchand Orfevre Bijoutier, rue du Harlai, aux trois Couronnes, s'étant appliqué à joindre l'utilité à l'agrément que le travail donne à divers bijoux précieux, a trouvé moyen de compoſer des petits reverberes ſervant de lanternes portatives ou de lampes de nuit. Ces lanternes qui ont une forme très-agréable à la vue, & qui n'exiſtent que depuis le commencement de cette année 1768, ſont garnies d'or, & ſervent ſi l'on veut d'ornement de cheminée ou de conſoles. Les perſonnes curieuſes d'en avoir en trouveront toujours de toutes faites chez le ſieur Robert, chez lequel on verra avec plaiſir tout ce qui concerne la bijouterie.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 16 Janvier 1767.*

	℔	s		
Or de Portugal, à . .	712			*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708	à 709		
Ducats à	96	5		*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	17	6	*marc.*
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52			
Piaſtres	48	15		

F I N A N C E S.

CHARGES A VENDRE.

OFfice de Conſeiller dans une Cour ſouveraine. Ledit office donne exemption de treiziéme, tant en vendant qu'en achetant des fiefs dans les domaines du Roi; l'acquéreur trouvera toutes les facilités convenables pour le payement du prix convenu, qui n'excédera pas le denier 25 du revenu annuel & des profits attachés audit office. S'adreſſer à M. *Gingois*, Notaire à Rouen.

Charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, près le Bailliage de Rouen; on en fera bonne compoſition: elle a 80^ll de gages, donne de fort beaux privileges & en communique à deux perſonnes. S'adreſſer, à Rouen, à M. *le Noble*, Maître des Comptes, rue neuve des Jacobins; à M. *Poſtel*, Procureur au Parlement, rue des Champs-Maillets; ou à M. le *Gingois*, Notaire.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Janv.
De Courmont,	18^e.	B.	21
De la Garde,	29^e.	ouv. les 6 p. m.	21
De S^te. Luce,	47^e.	toutes l.	21
De Lauge,	48^e.	F.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1768.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Ac. des Indes. .	1230 . . .	1230. 25 . . .	1230. 27 ½ . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ℅. .	. . . . .	. . . . .	23 . . . .
Prom. à 4 p ℅. .	40	40	40. 39 ½ . .
Bill. de la Com.	398	398	. . . . .
Ac. des Fermes.	870. 72 ½ . .	870. 72 ½ . .	872 ½. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	3 . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	11 ½	10 ½	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	4	4. . . . .
Annuités. . .	360	360	360 . . . .
Coup. d'An. .	69 ½	69 ½	. . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	31	31 . . . .
Emp. de 30 mil..	34 ½ 35 . . .	34 ½	35 . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	45 44 44 ½ 45	45. 44 ½ . .	44 ½ 43 ½ 43 .
4e. L. Epoques.	15 11e. 20 ½ .	15 11e. 20 . .	15 11e. 20 .
Nouette. . .	36 ½	36 ½	36 ½ 37 . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . 1 . .	. . . . .	1100 . . . .
CONTRATS			
Sur la Ville.	48 ½	. . . . .	. . . . .
A 4 p ℅ . .	69	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 6.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AUX CAYES, le 13 Septembre 1767, le ſucre blanc, de 48 à 50 liv.; le brut, 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, 6 liv.; le café nouveau, 20 ſols; le coton, 170 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 23 Septembre, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv.; le commun, de 36 à 38 liv.; le brut, de 24 à 26 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, 6 liv.; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 180 liv.

AU CAP, le 27, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 58 à 61 liv.; celui de la ſeconde, de 54 à 57 liv.; celui de la troiſiéme, de 42 à 51 liv.; le commun, de 34 à 40 liv.; le brut, de 24 à 28 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 19 à 20 ſols; le vieux, 13 ſols 6 den.; le coton, 180 liv.; les cuirs, 6 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AUX CAYES, ledit jour 13 Septembre 1767, le vin vieux, 220 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 70 liv.; le bœuf ſalé, 100 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, 30 liv. *la cave*; le ſavon, 120 liv. *le cent.*

AU PORT AU PRINCE, ledit jour 23, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; l'huile, de 21 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, 90 liv. *le cent.*

AU CAP, le 27, le vin vieux, 150 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 56 à 60 liv.; le bœuf ſalé, de 55 à 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

COURS DU FRET.

AUX CAYES, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den. le café, 24 d. le coton, 36 d.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, de 13 à 15 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 46 à 50 den.

AU CAP, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 16 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 14 à 18 den.; le coton, 36 deniers.

DE BORDEAUX.

ETAT *des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer:* ſçavoir,

PAR TERRE.

Pour la *Suiſſe*, 3 bariques de ſucre blanc, 2357 liv. d'indigo; pour la *Souabe*, 569 livres d'indigo; pour *Geneve*, 645 livres dito, pour *Marſeille*, 1020 liv. dito; pour *Barcelonne*, 4 bariques de ſucre blanc; pour *Baſle en Suiſſe*, 890 liv. de café; pour *Francfort*, 1386 liv. d'indigo; pour l'*Italie*, 4038 livres dito; pour la *Franche-Comté*, 6518 liv. dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 60 bariques de ſucre brut, 17 bariques de ſucre blanc, 6246 liv. de café, 1049 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 456 bariques 3 quarts de ſucre brut, 465 bariques 16 quarts de ſucre blanc, 820 liv. d'indigo, 224876 liv. de café, 3173 liv. de cacao; pour *Roterdan*, 668 bariques 1 quart de ſucre brut, 1238 liv. de café; pour *Londres*, 14728 liv. d'indigo; pour *Middelbourg*, 103 bariques de ſucre brut, 20 bariques de ſucre blanc; pour *Bruges*, 4 bariques de ſucre blanc, pour *Dorth* 62 bariques 1 quart de ſucre blanc; pour *Saint Sebaſtien*, 2 bariques de ſucre brut, 43 bariques de ſucre blanc.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 15 au 31 Décembre 1767, il eſt entré

dans ce Port 50 Navires François & Etrangers ; des premiers, 5 venoient des Colonies ; ſçavoir, la *Dordogne*, de 150 tonneaux, Capitaine *G. Maux*, parti de la Guadeloupe ; le *Croiſſant*, de 250 tonneaux, Capitaine *J. Sarzeac* ; le *Faucon*, de 90 tonneaux, Capitaine *le Chevalier Degueux*, partis tous deux de Saint Domingue ; l'*Américaine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bartaré* de la Rochelle, parti du Port au-Prince ; le *Voyageur*, de 150 tonneaux, Capitaine *François Lay*, parti des Cayes Saint Louis chargé comme les précédens de marchandiſes du cru des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux ; les 45 autres, dont 21 François faiſant l'encombrement de 1645 tonneaux, & 24 Etrangers, de 3610 tonneaux, venoient de différens Ports Etrangers & du Royaume ; ſçavoir, des Etrangers, 6 venant de Hambourg, 6 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 3 de Corck, 1 de Sunderland, 1 de Stetin, 2 de Bremen, 1 de Saint Jean de Luz, 1 de Saint Ander, 1 de Lubeck, 1 de Riga, 1 de Konisberg ; des François, 3 venoient de la Rochelle, 1 de Bayonne, 1 de Saint Malo, 1 de Dieppe, 1 de Dublin, 2 de Calais, 1 de Saint Brieux, 2 de Rouen, 1 de Quimper, 1 de Breſt, 1 de Douarnenès, 1 de Boulogne, 1 de Dunkerque, 1 de Lannion, 2 de Nantes & 1 de Concarneau, chargés tons de diverſes ſortes de marchandiſes pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Décembre 1767 au 7 Janvier 1768, il eſt entré dans le Port de cette Ville 8 Navires François & 4 Etrangers ; ſçavoir, des François, les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre Laſalle*, venant de Bayonne avec réſine, vin, plumes d'oies, laine, jambons, regliſſe, lampes de fer, brai gras & bouchons de liege ; le *S. Martin*, Cap. *Raymond Perronet*, venant de Bord. avec vin, eau de lavande, noiſettes, cendres gravelées & prunes ; la *Fleur de Lys*, Capitaine *Gregoire Ardeven*, venant de Saint Martin de Ré avec 17 tonneaux de vin ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Dalbarade* ; la *Jeune Anne*, Capitaine *Louis Ramboul*, venant de Dunkerque avec harengs, huile de poiſſon & lin commun ; le *Pere de Famille*, Capitaine *Brechard* ; l'*Hercule*, Capitaine *Peniſſon* ; l'*Hirondelle*, Capitaine *Arreau*, venant tous trois du Banc de Terre-Neuve, chargés en total de 23100 morues vertes au grand cent, & 4 bariques d'huile de morue, langues & noves à la conſignation de MM. *Millet*, *Moſneron*, *Hamart* & la *Maigniere*, des Etrangers, le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douwe Schelles de Haan*, venant de Memel en Friſe ; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Willem Daniel Meyer*, venant de Hambourg avec bois de merein, bourdilles, mâtéreaux, fer en barres, laine, goudron, noir de fumée, plumes, cages à oiſeaux, & platilles, le *Goilan de la mer*, Capitaine *Leender Johannes*, venant de Dort ; l'*Anne Marie*, Capitaine *Adriaan Leendeſſ*, venant de Middelbourg ſur leſt ainſi que le précédent.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 28 Décembre 1767 au 3 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Ports 9 Navires François, ſçavoir, le *Scipion*, Capitaine *Louis Duprat*, de Bordeaux, venant de ce même lieu avec 1350 charges de bled ; le *Jean Jacques*, Capitaine *Antoine Perot*, Nantois, venant de Nantes avec 79 barils de farines & 1400 charges de légumes ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Ant. Viguier*, venant de Narbonne avec 200 charges d'orge ; le *S. Jacques*, Capitaine *Jean-Pierre Denys*, venant d'Arles avec 150 barils de légumes ; les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Etienne Lombard* ; le *Jeſus Marie Joſeph*, Capitaine *Firmin Chapus* ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Felix Nicolas* ; la *Sainte Famille*, Capitaine *André Barbier*, venant tous quatre de Martigues avec 280 ſacs de farines, 135 millerolles d'huile & des amandes ; la *Fidelle*, Capitaine, *Louis Douville*, de Dieppe, venant du Havre avec 1250 charges de ſeigle quelques autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 13 Bâtimens François & 2 Etrangers ; ſçavoir, la *Vierge de Grace* ; la *Sainte Anne*, allant tous deux à Agde ; la *Marie Théréſe*, allant à Salonique ; la *Sainte Marie*, allant à Cannes ; les *Deux Amis*, allant à Dunkerque ; le *Duc de Choiſeul*, allant à la Ciotat ; le *Saint Nicolas*, allant à Arles ; le *Saint Louis*, allant à Antibes ; la *Sainte Barbe*, allant à Smyrne, le *Saint Jean-Baptiſte*, allant à Frejus, le *Saint Elme*, allant à Oneille ; le *Saint Jean-Baptiſte*, allant à Majorque, la *Marie*, allant à Breſt & à Saint Brieux, la *Notre-Dame du Mont Carmel*, de Gênes comme le ſuivant ; la *Notre-Dame*, allant à Gênes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 2 Janvier.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 14 Décembre 1767.

UN très-gros Marchand de grain de Norfolk nous mande que l'orge y a baiſſé la ſemaine derniere d'un jour de marché à l'autre, de 6 shellins le quarter, c'eſt à dire, de 29 à 23 shellins. L'on eſt entiérement redevable de cette diminution à la crainte qu'ont eu les Fermiers qu'il ne fût défendu aux Diſtilateurs de faire uſage d'aucune eſpece de grains, ainſi qu'il leur a été fait de diſtiller du froment. Le public doit voir avec plaiſir les heureux effets de la bonne conduite du Gouvernement. Les prix de toutes ſortes de grains ont pareillement baiſſé par la même raiſon dans les marchés de Londres & des environs ; mais s'il continue à être permis de faire des eaux-de-vie de grain, tous les grains en géneral hauſſeront de prix, & le pain ſera encore beaucoup plus cher qu'il ne l'eſt à préſent, de ſorte que le pauvre ſera entiérement affamé. Pour lors ſur qui retombera la faute ? Rien ne pourra garantir cette Nation de la cruelle famine qui la menace, & le pain ſera cher tant que l'on ne conſervera pas l'orge auſſi bien que le froment pour la nourriture ; on peut eſſayer de vingt autres expédients, mais on ne peut s'attendre qu'ils produiront aucun effet.

EXTRAIT

D'une lettre de Suſſex, en date du 18 Nov.

C'eſt un ſpectacle bien touchant de voir les Laboureurs aller battre le grain avec un morceau ſeulement de mauvais *poudain*, (parce qu'ils ne peuvent pas avoir de pain) & boire de l'eau depuis que la dreche ne ſe vend pas moins de 5 & 5 ß 6 d. le boiſſeau : de ſorte que non-ſeulement ces pauvres gens, mais même les Marchands qui habitent les Villes de marché & les Bourgs, & les Braſſeurs ordinaires, ne peuvent braſſer dans le pays, ce qui eſt cauſe que les Habitans ne peuvent pas avoir de levure pour faire du pain, quand même ils pourroient avoir le froment à 7 ou 8 ß le boiſſeau. On ſçait très-bien qu'on eſt obligé ici de faire fort ſouvent plus de dix milles pour avoir de la levure, & qu'on eſt obligé de revenir ſans en avoir. Ce ſont des faits que l'on ne peut que trop bien atteſter, & voici la troiſiéme année que le peuple vit, ou plutôt languit dans une ſi grande miſere.

Comme il eſt néceſſaire qu'un Médecin connoiſſe la véritable cauſe d'une maladie, avant de pouvoir preſcrire un remede qui lui ſoit propre ; de même les Médecins de l'État doivent connoître parfaitement les cauſes qui ont contribué à faire naître quelque maladie dans le corps politique avant de publier une loi propre à ſa guériſon ; je parlerai de pluſieurs cauſes, qui ſelon moi ont

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

occaſionné la cherté actuelle des grains, & de toutes les autres denrées du Royaume.

1°. L'augmentation du prix des baux des Fermes.

2°. La taxe ſur les denrées de premiere néceſſité.

3°. L'agrandiſſement des fermes, ou la réunion de pluſieurs petites fermes en une.

4°. La gratification accordée ſur l'exportation des grains.

5°. L'augmentation conſidérable des chevaux en Angleterre.

6°. L'habitude que l'on a perdue de labourer avec les bœufs comme anciennement.

7°. Le défaut d'une loi efficace pour punir les Monopoleurs & les Regratiers.

8°. Le manque d'un ſeul & même réglement de poids & de meſure dans tout le Royaume.

9°. Le défaut d'une bonne police pour nos marchés en général.

10°. La défenſe d'importer des beſtiaux en vie, & autres denrées de premiere néceſſité.

11°. Le luxe qui s'eſt introduit depuis quelques années parmi nos Fermiers.

12°. L'augmentation conſidérable dans le nombre des Habitans de la Métropole.

Tous les articles que je viens de citer, peuvent être regardés ſelon moi, comme des cauſes qui contribuent à la cherté actuelle des grains, & des autres denrées.

Signé PRO PATRIA.

P. S. Les remiſes des droits payés, qui ſont accordées à ceux qui exportent, ne ſont que des ſupercheries, attendu qu'elles ne ſont pas auſſi avantageuſes au commerce qu'à certaines gens qui ſçavent en faire leur profit.

DE LONDRES.

Une Requête des *Faiſeurs de dreche* contre le bill pour la continuation de la défenſe d'exportation de la dreche, a été rejettée par la Chambre, quoiqu'ils euſſent aſſuré que le *malt* ou la dreche pour lequel ils ſolliciroient une exemption de la loi qui eſt ſur le point d'être paſſée, étoit en petite quantité, & qu'il ne pouvoit ſervir qu'aux Diſtillateurs Hollandois, n'étant fait qu'avec de l'orge d'une qualité inférieure.

DIFFÉRENS AVANTAGES

Qu'on peut tirer des défrichemens, par M. Sarcey de Sutieres.

On ſe plaint avec raiſon des horribles degats que les rats, les ſouris, les mulots, les courtillieres & différentes eſpeces d'inſectes font dans les diverſes productions de la terre; on demande tous les jours des ſecrets pour détruire ces animaux qui diminuent conſidérablement nos récoltes; mais après bien des peines, on ſe trouve toujours dans la même ſituation: la raiſon, c'eſt qu'on n'a pas coupé le mal par la racine. Tant qu'on ſera voiſin de terres en friche, on travaillera inutilement à ſe garantir de toutes les vermines qui déſolent le Cultivateur; car les terres incultes ſont comme le repaire de ces différens animaux, qui, tranquilles dans ces terreins s'y multiplient à l'infini, & ſe jettent enſuite ſur les terres cultivées, ou bien ils y ſont portés par un coup de vent. Anſi l'unique moyen de ſe délivrer de ces êtres deſtructeurs, ſeroit de mettre en bonne culture tout ce qui eſt en friche, autant qu'il eſt poſſible. Je ferai voir plus bas la preuve de ce que j'avance; je vais auparavant traiter tout ce qui concerne les défrichemens, & ce ne ſera qu'en parlant des labours, que je donnerai les moyens de détruire toutes les vermines qui nous cauſent tant de pertes.

J'ai parcouru tout le Royaume pour examiner les différentes natures de terre, & ſur-tout celles qui étoient en Landes & en marais. J'ai obſervé qu'une très-grande partie de ces landes n'étoit couverte que de vignons, de bruyeres, de fougeres & de mouſſe; dans d'autres il n'y pouſſoit que de l'ajonc, dans d'autres de la bruyere ſeulement; & enfin, que d'autres produiſoient en même-temps de la bruyere & de la fougere. Ces differentes ſortes de ſols ſont donc tous caractériſés par leurs diverſes productions qui ſont analogues à leur nature. On peut donc juger qu'elles ſont ſuſceptibles de rapport, & quelles doivent être la quantité & la qualité des ſemences qu'on peut leur confier.

Je ne m'étendrai point ſur les maux qui réſultent de ces mauvais pâturages, des landes & des terres marécageuſes; je ne ferois

que répéter ce qui a été dit sur cette matiere dans les Gazettes & Journaux, & ce qu'une malheureuse expérience ne confirme que trop tous les jours. Ceux qui pourroient en douter, n'auroient qu'à se transporter dans ces pays où il n'y a que de vaines pâtures, ils y verroient des troupeaux foibles, languissans & en petite quantité.

Pour remédier à ce premier mal qui entretient la misere des Habitans de ces cantons, & qui empêche que le bétail ne se multiplie autant qu'il seroit possible, il est donc nécessaire de défricher toutes ces landes, dont la plupart ont été cultivées autrefois, puisqu'on y remarque encore des sillons, des planches, des raies, d'anciens vestiges de fossés qui séparoient les différentes possessions, & qu'on trouve même quelques restes des fondemens de maisons. On peut se convaincre de la bonté de ces terres, qui sans doute ont été abandonnées dans des temps de troubles, par les récoltes que produisent celles qui les avoisinent & qui sont de même nature. On le prouve facilement par les plantes qui leur sont communes & qu'elles produisent naturellement. C'est une marque certaine pour comparer une terre à une autre, & voir si elles sont de la même qualité ou si elles sont différentes. Deux sols très-éloignés qui produisent naturellement les mêmes plantes, sont surement de la même nature. D'après de telles observations, on connoit les productions qui leur sont propres, & on est assuré de l'espece de récolte qu'on doit avoir.

La suite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCES DE LIVRES.

Purification de l'air croupissant dans les Hôpitaux, les Prisons & les Vaisseaux de mer, par le moyen d'un renouvellement continuel d'air pur & frais, qui en emportera aussi continuellement la mauvaise odeur, & qui d'infectes que sont ces lieux, les rendra sains & habitables; avec une application de ce moyen de renouvellement, pour rafraichir pendant les grandes chaleurs de l'été, l'air des appartemens, celui des églises, des salles d'Audience & des spectacles, celui des maisons religieuses & de tous les lieux d'assemblée, de même que des magasins, manufactures, &c. & enfin le moyen d'ôter l'odeur infecte que les commodités répandent dans la plupart des maisons où il y en a. On y a joint une seconde édition *du manuel des Laboureurs, réduisant à quatre chefs principaux ce qu'il y a d'essentiel à la bonne culture des champs.* Par M. Genneté, premier Physicien de S. M. J. A Nancy, chez Leclerc, & se trouve à Paris chez Merlin, 1767.

GUTEBRUECKS GESAMLETER UNTERRICHT VON SCAAFEN, &c. C. à D. *Instructions choisies concernant les bêtes à laine & les bergeries, seconde partie, recueillie par M. Gutebruecks.* A Leipsick 1767.

Cette seconde partie contient trente-cinq chapitres dans lesquels on trouve ce qui a été de mieux traité sur cette matiere, soit par les anciens, soit par les modernes.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & successions.

A Vendre, un terrein situé au Morne du Bonnet, consistant en 10 quarreaux de terre en bois de bout, & une pace sise à Caracole avec 12000 pieds de café en rapport. Il faut s'adresser à M. *E. Gayot*, chez M. *Lerets*, passager, quai S. Louis, au Cap.

A vendre, une habitation sise aux Escaliers, quartier de Limonade, consistant en 40 quarreaux de terre, dont environ 4 quarreaux défrichés & plantés en manioc & autres vivres, le reste en bois de bout. On s'adressera à M. *Leclerc*, Procureur au Cap.

SUCCESSION.

Les créanciers du feu sieur *Girollet de la Belletrie*, sont priés de la part de M^e. *Dufresne*, de lui remettre l'état de leurs créances.

Nota. *L'arrangement typographique oblige de renvoyer le tableau des grains au commerce.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.				CHAALONS.				POITIERS			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
					l.	f.	d.		l.	f.	d.
Beauvais.	27	5	4	Bar-ſur-Aube.	17	10	3	Chatelleraut.	15	4	
Brie C. Rob				CHAALONS.	18	15					
Bray ſur Sein	24	6		Chaumont.	18			Chatillon.	15	5	5
Compiegne.	26	9	6								
Corbeil.	26			Epernay.	18	9		Confolens.	15	6	
Dammartin.	27	5		Joinville.	21	2	7				
Dreux.	18	18	6					Fontenay.	18*	5	
Etampes.	22	14	8	Langres.	20						
Fontaineblau.				Mezieres.	18	2	2	Les Sables.	17	5	7
Joigny.	20	13									
Mantes.	24	8	4	Reims.	23*	4	9	Nyort.	16	4	
Meaux.	27	10		Rethel.	17	13	8				
Melun.								POITIERS.	16	11	5
Montereau.	20	5		St. Dizier.	16	6	6				
Montlhery.				Sainte - Menehoult.	15*	10		St. Maixent.	16	16	
Nogent.	20	18	6								
Pontoiſe.	29*			Sezanne.	21	2	6	Thouars.	14*	8	
Provins.				Troyes.	19	1					
Roſoi.	22	10	4								
S. Florentin.	22			Vaucouleurs.	17		7				
S. Ger. en L.				Vitry.	17	2					
Senlis.	22	3									
Sens.	18*	15									

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	11	10
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	8	13	10
Foin le q.			
Paille le q.			

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18		
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	4	16	10
Foin le q.	1	12	9
Paille le q.		14	3

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	1	7
Pain la liv.		1	11
Avoine le ſ.	6	15	9
Foin le q.	3	5	6
Paille le q.		19	8

SUITE *du prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Déc.*

GARAS BLANCS.

A 1 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 17 à 17 ℔ 2 ß. — A 2 G. de 19 ℔ 6 ß. — A 4 G. de 18 ℔ 13 ß à 18 ℔ 14 ß. — A 7 G. de 18 ℔ 15 ß à 18 ℔ 17 ß. — A 8 G. de 20 ℔ 12 ß. — d°. de 15 à 15 aunes & demie 7 huit, du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, 1 G. de 20 ℔ 2 ß. — d°. du *Condé* 1 G. de 20 ℔ 10 ß. — 2 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 21 ℔ 16 ß. — 3 G. de 22 ℔ 8 ß. — 1 G. du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 29 à 30 aunes ſur 7 huit, de 34 ℔ 11 ß à 36 ℔. — d°. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 36 ℔ 13 ß à 37 ℔. — d°. de 28 & demie à 29 aunes, ſur 7 huit du Vaiſſeau le *Condé*, de 35 ℔. — du Vaiſſeau l'*Ajax*, 2 G. de 40 ℔ 1 ß. — d°. de 29 à 30 aunes, ſur 7 huit, du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 40 ℔ 2 ß. — A 1 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 36 ℔ 10 ß. — 1

G. du même Vaiſſeau, même aunage, de 35 ℔ 16 ß à 35 ℔ 18 ß. — d°. du Vaiſſeau le *Condé*, de 28 & demie à 29 aunes, ſur 7 huit. de 36 ℔ 2 ß. — 2 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 29 à 30 aunes, ſur 7 huit, de 38 ℔ 4 ß à 39 ℔. — 3 G. du même Vaiſſeau, même aunage, de 42 ℔ 1 ß. — *idem* 4 G. de 40 ℔ 2 ß à 40 ℔ 4 ß. — *idem* 5 G. de 42 ℔ 10 ß.

Cours des Eaux-de-vie.

A *Dunkerque*, l'eau-de-vie de Bordeaux, 38 ß le pot; celle d'Oleron, de la Rochelle & de l'Iſle de Ré, 37 ß 6 d.

A *Nantes*, de 160 à 170 ℔ les 29 veltes: les vins, de 200 à 240 ℔.

A *Bordeaux*, l'eau-de-vie, 160 ℔ les 32 veltes.

PRIX DU FRET AU HAVRE.

Pour tous les endroits de l'Amérique indiſtinctement . . . . . 150 ℔ du tonneau

Hambourg
- Sucre, . . . 8 marcs lubs } du tonneau de 2000 l.
- Café, . . . 10 . . . }
- Indigo, . . . 20 ß lubs. } du cent poid de marc.

Amſterdam
- Sucre, . . . 6 . . . } fl. du tonn. de 2000 l.
- Café, . . . 9 . . . }
- Indigo, . . . 1 . . . } du c. p. poid de marc.

Roterdam.
- Sucre, . . . 5 ½ . . } fl. du tonn. de 2000 l.
- Café, . . . 9 . . . }
- Indigo, . . . 1 . . . } du c. p. poid de marc.

Cadix.
- Chapeaux caſtors le cent en nombre . . . . 40 *Réaux.*
- *Idem* & demi caſtors 30
- Mercerie & clincaillerie, le cent peſant . . . 10
- Toile de Rouen, les 1000 aunes . . . 40
- *Idem* de Laval le cent peſant, ... 12
- *Idem* de S. Quentin, le cent peſant, . . . 16
- Siamoiſe, le cent peſant, ... 10
- Draps de Sedan, ... 14
- tous autres draps, } Le cent peſant, . . . 12
- La féraille, ... 8
- Toutes les marchandiſes orfevrerie, dorées ou argentées, . 50 du cent p°.

Liſbonne. *Piaſtres.*
- Gallons d'or & d'argent, ... } 5
- Dorures, ... }
- Etoffe de ſoie & or, ... 3
- Laine & ſoie, ... 2
- Etoffe laine ſeule, ... ¾
- Dentelles, ... 3
- Draps de Sedan, Elbeuf, Abbeville, . 1
- Louviers, ... 15
- Chapeaux, caſtors, ... 3

On paye en outre du prix du fret 20 p ⅌ d'avaries & chapeaux.

Pour Cadix & Liſb. les prix ſont les mêmes de Rouen, que ceux du Havre, en retour, idem.

DE CADIX, *le 4 Décembre 1767.*

Le Vaiſſeau de guerre Eſpagnol le *Terrible*, qui étoit parti d'ici le 4 du mois de Novembre dernier, pour eſcorter juſqu'à une certaine hauteur, le Vaiſſeau de regiſtre l'*Oriflame*, allant à Buenos-Ayres, & pour croiſer enſuite ſur les Caps, rentra dernièrement en cette Baye. La Flute Françoiſe la *Tampone*, y relâcha avant-hier au ſoir. Ce dernier Bâtiment commandé par le Chevalier de Jauvry, vient de Bayonne avec une cargaiſon de bois & de mâtures pour les Arſenaux de Toulon. Elle n'a pu encore entrer dans le Port à cauſe d'une violente tempête qui s'eſt élevée hier vers les 5 heures du matin, accompagnée d'un vent impétueux de Nord & de Nord-Eſt, qui a

fait échouer environ vingt-cinq bâtimens de différentes Nations, indépendamment d'un très-grand nombre de petits bateaux, felouques ou canots qui étoient le long du quai. Pluſieurs perſonnes ont péri par cet accident. Ce matin il eſt tombé de la neige, ce qui eſt très-rare en ce pays. On eſpere que cette neige calmera le vent, qui quoique moins fort, continue cependant de ſouffler avec beaucoup de violence.

Le 2 de ce mois un Navire Suédois arrivé derniérement de la Baltique avec une cargaiſon de fer & de planches pour cette place, prit feu tout à coup, & on ne s'en apperçut au-dehors qu'au moment de l'exploſion des poudres. Ce bâtiment ſauta en l'air, & onze perſonnes qui étoient à bord ont perdu la vie. Le Capitaine & deux de ſes Matelots étoient alors à terre. On eſpere qu'il ſera poſſible de ſauver quelques débris du Vaiſſeau & une partie de ſa cargaiſon.

COURS DES CHANGES(a)

A

PARIS. *le 30 Déc.*		DUNKERQUE. *du 10 au 20 Déc.*	LYON. *le 22 Déc.*		BORDEAUX. *le 24 Déc.*	
Amſterdam,	55	Londres à deux uſances 22 l. 18 ſ. ſt. la l.	Amſterdam,	54. 7 8e.	Amſt.	54. 7. 8e. 55.
Londres,	31. 5 8e.		Auguſte,	51 ½		
Hambourg,	176	Amſterdam à deux uſances, 218 l. 15 ſ. pour cent fl. banco.	Vienne,	51 ½		
			Londres,	31. 5 8e.	Lond.	31. 13. 16e.
Madrid,	15 6		Livourne,	95 ⅛		
Cadix,	15 4	Paris à deux uſances un quart pour cent perte.	Gênes,	93 ¾ ⅛		
			Madrid,	76 ⅛		
Livourne,	95 ¼		Cadix,	75 ¾ à 7 8e.	Hambourg,	27 ⅛
			Paris,	¼ perte.		
Lyon, Rois,	⅛ p	Idem à court jour, un demi p. cent ben.	Marſeille,	¾ pe.		
			Dépot p. Rois,	1 ¼		
			Piaſtres,	49. 11. 3	Paris échu,	au p.

(§)

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 23 Dec. 1767.*

Les Navires Françoi.s la *Syrene*, de 150 tonneaux Capitaine *l'Anglois*, Armateurs MM. *Longuemare de la Salle*; le *Neptune* (b) Capitaine *Mouton*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Port-au-Prince, doit partir à la fin de Janvier prochain; le ſecond qui acheve de charger au Havre pour Lisbonne, partira vers le 15 de Janvier. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer au Capitaine ou à M. *Lebourgeois*, Correſpondant de ce Navire.

Les nouvelles ſur la perte de pluſieurs Navires dans la mer du Nord, ont été malheureuſement confirmées par des lettres qui aſſurent qu'il y a un grand nombre de bâtimens Danois, Suédois, Hollandois & autres totalement perdus, ce qui n'eſt que trop prouvé par la quantité de corps morts jettés ſur le rivage. Le Navire la *Catherine*, Capitaine *Corck Dirk*, parti de ce Port le 19 Novembre dernier, chargé de ſucre & de café, a été du nombre des malheureux:

(a) *Pour répondre au deſir de pluſieurs Négocians qui nous ont demandé de mettre dans notre Gazette le cours des changes des principales Places du Royaume, nous donnerons chaque ſemaine les changes de* Paris, *de* Dunkerque, *de* Rouen, *de* Nantes, *de* Lyon, *de* Bordeaux *& de* Marſeille.

(b) *Ce Navire eſt venu de Rouen le 22, avec quelques marchandiſes.*

le Capitaine s'eſt cependant ſauvé lui ſecond.

Le Navire la *Roy*, du Havre, Capitaine *Granguet*, venant du banc de Terre-Neuve, a reçu le 14 Novembre dernier, un coup de vent qui l'a raſé de tous ſes mâts. L'équipage manquant de vivres, & exténué de fatigues, a été ſecouru par des Pilotes de Dieppe vers le 19 ou 20 Décembre; ces Pilotes ont remorqué le bâtiment juſqu'au Port de Dieppe, où l'on compte qu'il eſt entré le 23.

De Rouen, *le 24 Décembre 1767.*

Le Navire la *Ville d'Amſterdam*, de 80 tonneaux, Capitaine *Johannes Van Eick*, eſt en charge dans ce Port pour Amſterdam : ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Bulgen* ſon interprete, demeurant derriere les murs de la Bourſe, à Rouen.

Cours du Change *à Amſterdam le 16 Décembre 1767.*

Londres.	34 9	
Ditto à 2 uſances.	34 7	
Paris.	54 $\frac{5}{16}$	
Ditto à 2 uſances.	54 $\frac{1}{16}$	54
Bordeaux	54	
Ditto à 2 uſances.	54	
La Rochelle.	54	
Bilbao	94 $\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$
Madrid	95 $\frac{1}{4}$	95
Cadix.	95	94 $\frac{3}{4}$
Séville	95	
Liſbonne.	46 $\frac{1}{8}$	
Veniſe	88	
Gênes	85	
Livourne.	86 $\frac{1}{4}$	
Vienne.	35 $\frac{1}{4}$	
Hambourg	32 $\frac{7}{16}$	
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande.	2	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4 $\frac{7}{8}$	P $\frac{0}{0}$

A V I S.

M. Devaux, Maître-ès-Arts, vient d'établir une penſion à Auteuil près de Paris. Son logement conſiſte en une grande cour, un beau jardin, de beaux appartemens. Outre cet agrément, on conduit les jeunes gens dans le bois de Boulogne pour s'y promener. La nourriture qu'on donne aux enfans eſt très-bonne. On les reçoit à tout âge, & on les inſtruit dans toutes les ſciences qu'ils ſont ſuſceptibles d'apprendre.

Autre.

A vendre à l'Hôtel royal des Invalides; des rognures de peaux de buffle jaune & blanc en gros ou en détail, à 8 ß la livre. Il faut s'adreſſer à MM. Marois & Chatillon.

Autre.

Le ſieur Lariviere vient encore de perfectionner ſes cuirs pour repaſſer les raſoirs, & les boules pour froter ces cuirs tous les ſix mois ſeulement. La boule & le cuir ſont de 30 ß. Il demeure à Paris, rue des Petits Carreaux, quartier de la Ville neuve, chez un Tourneur.

Prix *des matieres d'or & d'argent, du 31 Décembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	698		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	17 6	*marc.*
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	17 6	
Piaſtres	48	15	

F I N A N C E S.

Charges a vendre.

CHarge de Lieutenant général de Police de Nantes, créée à l'inſtar de celle de Paris, donnant 1100 ℔ de gages, ſans aucune retenue; droit de *Committimus*, tous les priviléges, prérogatives & exemptions at-

tachées aux charges de cette nature. Il faut s'adreſſer à M. *de Valleton de La Baroſſiere*, propriétaire, rue baſſe de Verdun; ou à M^e. *Coiſcaud*, Notaire, rue de la Juiverie, qui donneront toutes facilités pour les payemens.

Charge de Préſident Tréſorier de France, de la Généralité de Poitiers, produiſant 2321 ℔ 10 ß de gages, & une portion de gages communs, que la réſidence peut porter juſqu'à 400 ℔. Étant poſſédée par le pere & le fils, elle donne la nobleſſe. Le titulaire peut acquérir & vendre dans le Fief du Roi, ſans payer de lods & ventes. Il faut s'adreſſer à M^e. *Coiſcaud*, Notaire, rue de la Juiverie, qui donnera tous les éclairciſſemens néceſſaires, & procurera toutes les facilités pour le payement.

Charge de Conſeiller du Roi, Juge-Garde-Marteau des Eaux, Bois & Forêts, dont étoit pourvu feu M. des Rues. Il faut s'adreſſer à M^e. *Herault*, Notaire, haute grande rue, à Nantes.

Charge de Conſeiller du Roi, Subſtitut de M. le Procureur général en la Cour des Monnoies de Lyon, à vendre; avec privilege d'exemption de tailles & de capitation dans les endroits où l'on poſſéde des biens, attendu que la capitation fixée à 42 ℔, eſt retenue ſur les gages par le Payeur des gages de la Cour. Il eſt dû annuellement un minot de ſel de franc-ſalé. Cette charge porte encore exemption de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, de milice pour un domeſtique, des corvées de grand chemin pour les chevaux ou beſtiaux au ſervice de leur Maître, & de toutes charges municipales. S'adreſſer à M. *Rivat*, Notaire, rue S. Jean, près de la place neuve, à Lyon.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 16 Décem. 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . .	520	
De la Com. Hol. des In. Occ.	36	
De la Banque d'Angleterre.	160	3/8 1/2
De la Com. Ang. des In. Or.	267	1/2
De la Com. de la Mer du Sud.	111	1/2 3/4 1/4
Annuités à 4 p ⅌ 1760 . . .	102	
Conſolidées à 3 p ⅌ . . .	91	1/4

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Janv.
L'Empereur,	1^e.	M.	8
Maupaſſant,	4^e.	M.	8
Deſchamps,	5^e.	L.	8
Boſcheron,	6^e.	M.	4
Fauveau,	7^e.	M.	8
Peinchein,	25^e.	toutes l.	2
Baroy,	27^e.	P.	8
De la charmotte,	30^e.	toutes l.	8
De Joantho Duj.	32^e.	toutes l.	4
Guidy,	34^e.	toutes l.	8
Aliſſan,	39^e.	toutes l.	4
Lenoir,	45^e.	N.	2
De Montal,	46^e.	toutes l.	8
De Lauge,	48^e.	S.	7
Molliere,	51^e.	P.	4
Thevenin,	54^e.	M.	4
De S^t. Janvier,	55^e.	M.	4
Patu,	56^e.	toutes l.	8
Maſſon,	59^e.	M.	4
Duval,	63^e.	toutes l.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1280 . . .	1282 1/2 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	395	395 . . . .
Prom. a 5 p ⅌. .	. . . . .	22	. . . . .
Prom. a 4 p ⅌. .	. . . . .	39	39 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	402	402 . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	847 1/2 . . .	850 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	4	4 . . . .
Annuites. . .	FESTE.	. . . . .	350 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	68 1/2 68 . . .	68 . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	31	31 . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	32 1/2	32 1/2 32. 32 1/2 .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	. . . . .	36. 37 5^m . .	37 . . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	16. 11^c. 21 . .	16 15 1/2 11^c 21
Nouette. . .	. . . . .	30 1/2 31 . . .	31 . . . .
Ac. de la caiſſe .		. . . . .	1120 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 1.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Décemb. 1767, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François de 527 tonneaux, 4 Anglois, de 190 tonneaux, 8 Hollandois de 548 tonneaux, & 1 Suedois de 150 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Romain*, Capitaine *Jean Hue*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Dominique Verhaege*, venant du Havre & de Rouen avec papier, velours de coton, fayence, canons & boulets de fer, grès & autres marchandiſes; le *S. Mathieu*, Capitaine *Mathieu Bacteman*, venant d'Etaples chargé d'huile; la *Félicité* de Boulogne, Capitaine *Ant. Dupont*, venant de Boulogne avec biere & cidre; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Niewport avec chaudrons de cuivre & autres marchandiſes; la *Marie Marthe* de Dieppe, Capitaine *Jean-Baptiſte Terſenier*, venant de Charente chargé d'eau-de-vie; la *Marquiſe de Muro*, Capitaine *Charles Henri*, venant de Calais ſur leſt; la *Fertille*, Capitaine *Guil Dewindt*, venant de Marſeille avec ſavon, coton, huile & diverſes autres marchandiſes; des Anglois, la *Loyale Jeanne*, venant de Londres avec tabac en feuilles, fer, plomb & autres marchandiſes; l'*Elinon & Marie*, venant de Kinſale; la *Jeannette*, venant de Greneſey; la *Volonté d'Amis*, venant de Rocheſter tous trois ſur leſt, des Hollandois, la *Fortune*; les *Deux Freres*, venant tous deux d'Oſtende; les *Deux Freres*, venant de Terveer; le *Jeune Jeſſe*, venant de Schiedam; le *Jeune Albert*; le *Jeune Jean*, venant tous deux d'Amſterdam; l'*Anne*, venant de Roterdam; les *Trois Freres*, venant de Dort tous huit chargés de toiles blanches, rayées, gingas, peaux, acier, fromages, quincailleries, merceries & autres marchandiſes; l'*Etoile du Nord*, Suedois, venant de Saint Uubes avec ſel, fruits, figues & amandes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 12 Navires François, de 1040 tonneaux, 13 Anglois de 1074 tonneaux, 6 Hollandois de 458 tonneaux, & 1 Eſpagnol de 60 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Olyve*, allant au Port-au-Prince; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine *Nicolas Delille*, allant à Cadix avec 1350 ſacs de bled; la *Sainte Anne* de Briac, Capitaine *Felix Joulain*; le *Normand*, Capitaine *Guil. Cadick*, allant tous deux à Saint Malo chargés de harengs, graine de lin, de beurre, de houblon & d'autres marchandiſes; le *Hareng Couronné*, Capitaine *Gaſpard de Geus*; le *Saint Philippe*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Jacques Goiby*, allant tous deux à Bordeaux avec huile, amidon, harengs & autres marchandiſes; le *Gendarme* de Nantes ainſi que le ſuivant, Capitaine *Joſeph Cadou*; la *Sainte Anne*, Capitaine *J. d'Albarade*; la *Jeune Anne*, Copitaina *Louis Rombout*, allant tous trois à Nantes, le ſecond ſur leſt, les deux autres chargés de harengs, de plomb, de lin & d'autres marchandiſes; le *Bon Louis* de Cherbourg, Cap. *Bon François Martin*, allant à la Rochelle; le *Hazard* de Carteret, Cap. *Jacques Lemperiere*, allant au Havre avec tabac en feuilles; la *Petite Marie Anne* de Rouen, Capitaine *Jean-Pierre Hubert*, allant à Rouen avec morue, hareng & autres marchandiſes; des Anglois, la *Providence*, allant à Porto Porto; l'*Amitié*, allant à Grenock, tous deux ſur leſt; les *Deux Sœurs*; le *Gedeon & Hannach*; le *Jean & Marthe*; le *Kent*; le *Dunkerque*; la *Loyale Jeanne*, allant tous ſix Londres; la *Peggy*, allant à Bergues en Norwege; l'*Eliſabeth*, allant à Hull chargés tous huit d'eau de-vie, de fer, d'œufs, de ſuif & d'autres marchandiſes; la *Société unie*, allant à Bilbao avec thé, poutres & planches; le *Saint Patrice*, allant à Bergues avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; les *Trois Sœurs*, allant à Liſbonne avec charbon de terre & autres; des Hollandois, les *Trois Freres*, allant à Zericzée; les *Deux Freres*, allant à Oſtende, tous deux ſur leſt; le *Jeune Jacq.* allant à Nantes avec goudron, laine, citrons & autres; le *Jeune Ulrich*, allant à Hambourg; la *Dame Marie*, allant à Fleſſingue; les *Deux Freres*, allant à Terveer, chargé de tabac en côtes & en carottes & de diverſes autres marchandiſes; le *Saint Ignace*, Eſpagnol, allant à Saint Sebaſtien & à Bilbao chargé d'huile à brûler & autres.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 17 au 22 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Ports 5 Navires François & Etrangers; ſçavoir, le *Hazard*, Capitaine *Lemperiere*, de Carteret, venant de Dunkerque chargé de tabac en feuilles; l'*Aimable Société*, Capitaine *Frechon*, du Havre, venant de Breſt ſur leſt & avec quelques meubles; le *Hazard*, Capitaine *Romkes*, de Roterdam, venant d'Amſterdam avec brai, fer en barres, fil de laiton, meules à aiguiſer, fromages, feves, ſtockfiſchs & marchandiſes pour Guinée; la *Dame Suzanne*, Capitaine *Franſen*,

d'Amſterdam, venant de Port-Maurice & d'Oneille avec huile, citrons & marbre ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Bernard*, Anglois, venant de Torbey en Angleterre de relâche allant à Dunkerque.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des François, la *Catherine*, Capitaine *Legros*, allant à la Guadeloupe ; le *Maréchal de Lowendall*, Capitaine *Goſſelin*, allant aux Cayes Saint Louis ; la *Minerve*, Capitaine *Lemaître*, allant au Cap, à Saint Marc & au Port au Prince ; la *Gentille*, Capitaine *Fichet*, allant à Saint Brieux ; le *Pierre Marie*, Capitaine *Fortier*, allant à Brehat ; la *Catherine*, Capitaine *Perrot*, allant à Treguier ; la *Sainte Roze*, Capitaine *l'Anne*, allant à Bayonne ; l'*Eprevier*, Capitaine *le Pelley* ; la *Marie de Grace*, Capitaine *Leroy*, allant tous deux à Grandville ſur leſt ainſi que les quatre précédens ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Teſſier*, allant à Cherbourg (*) chargé de planches de ſapin ; la *Sainte Françoiſe* (**), Capitaine *Blavet*, allant à Saint Valeri ſur-Somme; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*, allant à Cadix ; l'*Intelligent*, Capitaine *Leſot*, allant à Lisbonne, chargés tous deux en détail de différentes marchandiſes; la *Marie Hyacinthe*, Capitaine *Obet*, venu de Rouen avec diverſes marchandiſes, parti pour Morlaix ; des Etrangers, l'*Eliſabeth*, Capitaine *Solbe*, allant à Greneſey ; l'*Union*, Capitaine *Langrish* ; l'*Eprevier*, Capitaine *Coupland* ; le *Scamount*, Capitaine *Button*, allant tous trois en Angleterre ; le *Biddifort*, Capitaine *Ellis*, allant a Corck tous cinq ſur leſt ; le *Jeune Wigers*, Capitaine *Wigers*, Hollandois, allant à Amſterdam ; & le *Jooſt & Alida*, Capitaine *Boeſaard*, allant à Roterdam chargés l'un & l'autre de ſucre, de café & de peu d'indigo.

De l'Orient, *le 23 Décembre 1767.*

Le 22 on lança à la Mer un Navire de la Compagnie des Indes nommé l'*Actionnaire* percé pour 64 pieces de canons, & conſtruit par M. *Cambry*.

Les Navires de la Compagnie des Indes le *Berryer* & le *Briſſon*, ont fait voile l'un & l'autre le 23 Décembre, devant toucher tous les deux à Cadix, allant l'un à la Chine, & l'autre à Bingale.

(*) *Où il doit armer pour l'Amérique.*

(**) *Ce Navire eſt en relâche au Havre depuis le 14, venant de Marſeille.*

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 12 au 18 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Laurent Leluc*, venant de Belle Iſle avec des ſardines preſſées ; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Jean le Biboul* ; l'*Union*, Capitaine *François Chaton*, venant tous deux de l'Orient avec peaux de bœufs & de veaux, porcelaine, thé, café, poivre ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Joachim Drean*, venant de Vannes avec du miel & du beurre ; le *François & Eliſabeth*, Capitaine *Etienne Rice*, venant de Corck avec bœuf, langues, petit ſalé & beurre.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Bretagne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Soliman*, allant à la Martinique ; l'*Africain*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pignon Blanc*, allant en Guinée ; le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, allant à la Guadaloupe, le *S. Michel*, de 250 tonneaux, Capitaine *Hardy*, allant au Cap ; le *Cheval Marin*, Capitaine *Simon Bureau*, allant à S. Ander avec papier, fayence, toile, mouchoirs de Chollet, ſavon & orge ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Julien l'Apartient*, allant à Cadix avec fayols, bas de fil, étamine, toile & mouchairs de Chollet ; le *Singe*, Capitaine *Pierre Pruneau*, allant à Lisbonne avec des pois blancs ; la *Thetis*, Capitaine *Bertho*, allant au Bouc en Provence avec froment & ſeigle ; le *Jeune Ielles*, Capitaine *Douwes Tienkes*, allant à Hambourg avec peaux de veaux corroyées, ſucre terré & thé.

De Marseille.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 6 Décembre 1767, 53 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, 2 alloient aux Colonies ; ſçavoir, l'*Hector*, Capitaine *Louis Bremond*, de Marſeille, parti pour Cayenne ; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon Nicolas de Berne*, parti pour le Cap ; les autres alloient à Toulon, à Menton, à Cette, à Arles, à Saint Tropès, à Frejus, à Agde, à Nice, à Diano, à Antibes, à Oneille, à Caſſis, à Gênes, en Eſpagne, à Alicante, à Barcelonne, à Livourne, à Naples, à Meſſine, à Majorque, au Levant, à Conſtantinople, à Salonique, à Saint Jean d'Acre, en Barbarie, à Cadix, à Rouen, à Honfleurs, au Havre, à Roterdam, à Sainte Croix d'Amérique, chargés de diverſes marchandiſes du Levant & d'épiceries & merceries.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768